https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/instruction-n-dgcs-5c-dss-1a-cnsa-desms-2021-119-du-8-juin-2021-relative-aux-orientations-de-lexercice-2021-pour-la-campagne-budgetaire-des-etablissements-et-services-medico-sociaux-acc/
Instruction n° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l’exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.
08/06/2021
La présente instruction a pour objet de préciser les orientations pour l’exercice budgétaire 2021 dans les établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Elle présente, d’une part, les priorités d’action dans le champ médico-social et, d’autre part, la détermination et les modalités de gestion des enveloppes déléguées aux agences régionales de santé (ARS).